



## Assemblée

Distr. générale  
14 juillet 2025  
Français  
Original : anglais

---

### Trentième session

Kingston, 21-25 juillet 2025

Point 7 de l'ordre du jour provisoire\*

**Élection destinée à pourvoir un siège devenu vacant à la Commission des finances, conformément aux dispositions du paragraphe 5 de la section 9 de l'annexe de l'Accord relatif à l'application de la partie XI de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982**

### **Élection destinée à pourvoir un siège devenu vacant à la Commission des finances, conformément aux dispositions du paragraphe 5 de la section 9 de l'annexe de l'Accord relatif à l'application de la partie XI de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982**

#### Note de la Secrétaire générale

1. L'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins est invitée à prendre note du fait que Kajal Bhat (Inde), membre de la Commission des finances, a démissionné avec effet au 12 juillet 2025. Mme Bhat avait été élue membre de la Commission par l'Assemblée à sa vingt-septième session, pour un mandat de cinq ans commençant le 1er janvier 2023 et prenant fin le 31 décembre 2027 (voir [ISBA/27/A/15](#)).

2. Le paragraphe 5 de la section 9 de l'annexe de l'Accord relatif à l'application de la partie XI de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 dispose qu'en cas de décès, d'empêchement ou de démission d'un membre de la Commission avant l'expiration de son mandat, l'Assemblée élit pour achever le terme du mandat un membre appartenant à la même région géographique ou au même groupe d'États.

3. Par une note verbale datée du 12 juillet 2025, la Mission permanente de l'Inde auprès de l'Autorité a informé le Secrétariat de l'Autorité que Yedla Umasankar était proposé comme candidat pour pourvoir le siège laissé vacant à la Commission par M<sup>me</sup> Bhat jusqu'au terme du mandat de cette dernière, soit le 31 décembre 2027. Le curriculum vitae de M. Umasankar est disponible sur le site Web de l'Autorité<sup>1</sup>.

---

\* [ISBA/30/A/L.1/Rev.1](#).

<sup>1</sup> Voir [www.isa.org.jm/wp-content/uploads/2025/07/Annexure-II-Yedla-Umasankar-CV-2025-2.pdf](http://www.isa.org.jm/wp-content/uploads/2025/07/Annexure-II-Yedla-Umasankar-CV-2025-2.pdf).

